

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU PAYS VAL DE LOIRE NIVERNAIS
(PÔLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL)**

SEANCE DU 04 JUIIN 2025

N° de délibération : 15/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le quatre juin à dix-huit heures, les membres du Comité du Pays Val de Loire Nivernais se sont réunis à Varennes-Vauzelles, suite à une convocation qui leur a été adressée par le Président du Pays Val de Loire Nivernais, conformément aux articles L2121-10 et L5711-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

NOMBRE DE CONSEILLERS	EN EXERCICE : 49 PRESENTS : 26 VOTANTS : 28
DATE DE LA CONVOCATION	28/05/2025
VOTE	POUR : 28 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Étaient présents :

Adrien AUFEVRE, Claude BALAND, Michel BARRIERE, Isabelle BONNICEL, Jean-Luc CLEAU, Sylvain COINTAT, Philippe CORDIER, Françoise CROTTET-FIFEAT, Eliane DESABRE, François DIOT, Sylvie FAVERIAL, Rose-Marie GERBE, Éric GUYOT, Gilles JACQUET, Raymond LE VAN, Emmanuel LOCTIN, Marie-France LURIER, Maurice MALETRAS, Guillaume LARGERON, Jacques MERCIER, Rémy PASQUET, Alexis PLISSON, Patrick RAPEAU, Yves RAVET, Régine ROY, Olivier SICOT

Étaient représentés :

Philippe CORDIER a donné pouvoir à Denis THURIOT
Dominique MAURIN a donné pouvoir Olivier SICOT

Madame Eliane DESABRE est nommée secrétaire de séance.

OBJET : Demande de subvention expérimentation mobilité-santé et plus

VU le Code général des collectivités territoriales,

Le Pays Val de Loire Nivernais est un territoire à risque pour la précarité-mobilité. Pour des raisons géographiques et sociodémographiques, l'accès aux soins et à la prévention est inégalitaire dans le territoire, et accentué par un déficit du nombre de professionnels de santé. La dépendance à la voiture individuelle est un frein important au recours aux soins, notamment dans la moitié Est du territoire.

Pour y répondre, le Pays a candidaté et a été retenu en 2023 à l'appel à projet Ten Mod pour mettre en œuvre une expérimentation mobilité-santé, visant à diminuer le non-recours au soin et à la prévention pour les publics isolés.

Il s'agit de permettre à celles et ceux qui n'ont pas de solution de déplacement d'être emmenés vers les lieux de santé et de prévention (pharmacies, cabinets infirmiers et médicaux, centres hospitaliers, ateliers de préventions, etc).

Le Pays porte et coordonne le développement de transports collectifs à la demande vers les lieux de santé et de prévention, pour des habitants rencontrant des freins à un déplacement autonome. Pour ce faire, il s'appuie, via une prestation de services, sur les centres sociaux du territoire, qui sont des acteurs proches du public cible, et bénéficiant d'expériences dans la mise en place de ce genre de services. Ce projet concerne les communautés de communes Cœur de Loire et Les Bertranges.

Le projet fait l'objet d'un financement de la Région sur les prestations de service et la communication. Le plan de financement pour 2025 est le suivant :

Dépenses		Financements	
Prestations de service	63 765,65 €	ADEME (Ten Mod)	17 940,44 €
Communication	300 €	Région	10 500 €
		Fondation Macif	4 784,12 €
		Autofinancement	30 841,09 €
Total	64 065,65 €	Total	64 065,65 €

Après en avoir délibéré, le Comité syndical :

- valide le plan de financement prévisionnel ;
- autorise le Président à solliciter les subventions et à signer tous les documents liés à ces demandes.

Le Président,
Eric GUYOT



Certifié exécutoire après transmission à la Préfecture et publication
Fait et délibéré en séance du 04 juin 2025